



Cher(e)s Adhérent(e)s,

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône a l'honneur de vous convoquer par la présente publication et conformément aux statuts à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le :

SAMEDI 18 AVRIL 2026 A 09H00
AU CENTRE D'ANIMATION MUNICIPAL GEORGES BATIGET
BOULEVARD DES JEUNES
13 340 ROGNAC

ORDRE DU JOUR :

- . Ouverture et accueil de l'Assemblée générale par le président de la FDC13, mot de bienvenue de Monsieur le Maire de Rognac,
- . Présentation et approbation du rapport moral et d'activité 2024/2025 – VOTE,
- . Présentation et approbation du rapport financier 2024/2025 - VOTE,
- . Présentation des rapports du commissaire aux comptes - VOTE,
- . Approbation des comptes de l'exercice 2024/2025 avec proposition d'affectation du résultat en réserve de gestion - VOTE,
- . Modification de la proposition de la vente de la villa à l'entrée du siège de la Fédération et d'une parcelle de 25 m2 à la société des eaux - VOTE,
- . Approbation du prix des timbres, des contributions fédérales et du prix des différents dispositifs de marquage du grand gibier soumis à plan de chasse 2025/2026 - VOTE,
- . Présentation et approbation des participations financières des territoires de chasse à l'indemnisation des dégâts de grand gibier, cotisations dégâts - VOTE,
- . Présentation et approbation du budget 2025/2026 - VOTE,
- . Interventions des invités,
- . Distinctions honorifiques,
- . Réponses aux questions diverses préalablement posées par écrit par les adhérents.

RAPPELS

- Conformément aux textes en vigueur, les personnes désirant participer physiquement à l'Assemblée Générale doivent s'inscrire vingt jours avant la date de celle-ci, **au plus tard le 27 mars 2026 auprès de la FDC 13 (au secrétariat selon les jours et heures d'ouverture de la FDC13 ou par courrier, cachet de la Poste faisant foi). Nous vous recommandons vivement de nous envoyer les documents en lettre recommandée avec accusé de réception ou de les emmener à la FDC13 contre accusé de réception.**
- Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée par au moins cinquante adhérents. Elle doit être adressée par courrier recommandé avec avis de réception pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date de la séance, **soit au plus tard le 27 mars 2026** (date de première présentation faisant foi), ceci en conformité avec les textes en vigueur (la qualité d'adhérent doit être justifiée par une photocopie du permis de chasser validé pour la saison 2025/2026).

- Afin que cette assemblée puisse commencer à l'heure, nous vous invitons à vous présenter à partir de 07H30.
- Les participants à l'Assemblée Générale doivent se munir d'une pièce d'identité ; un huissier contrôlera les inscriptions.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Cher(e)s Adhérent(e)s, à l'assurance de nos salutations distinguées.

**Le Président,
Daniel KELLER**